

Site internet officiel : www.louzac-saint-andre.fr

LE MOT DU MAIRE 🗨 Dans la lettre de septembre, je vous indiquai que la Commune était sur le point de mettre en service une application téléchargeable sur les smartphones : **Intramuros**. Le lancement était prévu pour novembre. Il est maintenu et va pouvoir montrer toute son utilité dans cette nouvelle période de confinement pendant laquelle la diffusion d'informations actualisées est primordiale.

IntraMuros : de quoi s'agit-il exactement ?

En installant sur votre portable cette application gratuite vous pourrez avoir accès à l'actualité de LOUZAC SAINT ANDRÉ en temps réel, ou presque. Vous trouverez joint à cette Lettre un mode d'emploi pour télécharger rapidement IntraMuros sur votre smartphone.

Une fois ce préalable accompli, il vous suffira de naviguer sur le site pour en découvrir les fonctionnalités. **Il vous sera alors possible d'obtenir :**

- **des informations sur la Commune** (agenda, travaux sur la voirie, coupure des réseaux d'eau, d'électricité ou de téléphone, distribution de sacs jaunes, etc.)
- **des actualités sur les commerces et les associations**
- **la vie des écoles**
- **les évènements et manifestations sur la Commune**, etc.....

Vous aurez aussi la **possibilité de recevoir des alertes** sur un sujet vous intéressant plus particulièrement. Et chacun pourra choisir de recevoir soit la totalité, soit qu'une partie des actualités. Enfin, dans un deuxième temps, vous pourrez également faire des signalements si vous constatez des faits d'intérêt général pouvant intéresser soit la Mairie, soit d'autres administrés (mauvais fonctionnement de l'éclairage public, dépôts sauvages, chute d'arbre, etc.)

Bien évidemment toute la population n'est pas équipée du matériel adéquat pour télécharger IntraMuros. Sachez que pour le conseil municipal ce n'est **qu'un outil supplémentaire, en complément de sa Lettre mensuelle, de son site internet et de son Facebook**, pour informer encore plus d'habitants de la Commune. Un autre objectif est de gagner aussi en rapidité pour la diffusion des informations qui ont un caractère d'urgence. Ensuite je compte sur chacun de ceux qui auront installé IntraMuros pour avoir un esprit « de village » et donc diffuser les informations si nécessaire autour d'eux.

Quoiqu'il en soit, avec ou sans IntraMuros, **chacun doit prendre soin de soi, respecter le cadre du confinement, notamment les gestes barrières et les restrictions de déplacement**. Cette mesure n'est peut-être pas la panacée, mais à défaut d'avoir trouvé une solution pérenne il faut stopper la propagation du virus. Respectons donc les consignes, même si certaines peuvent apparaître peu cohérentes, et ne nous mettons pas hors la loi. C'est sans doute le prix à payer pour espérer revenir le plus tôt possible à une situation permettant de renouer avec une vie dite « normale ».

Lilian JOUSSON

11 NOVEMBRE

Les **cérémonies commémorant l'Armistice de 1918** se dérouleront le mercredi 11 novembre. Toutefois au vu des mesures sanitaires, elles se feront **en comité restreint**.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT

Comme lors du premier confinement **les attestations vierges peuvent être trouvées** sur les sites de l'Etat et de la Préfecture, dans la presse quotidienne, à la Mairie (sur place, sur le site internet et sur IntraMuros) et en dépôt à l'Iberica.

INTRAMUROS

Comment l'obtenir → En téléchargeant l'application mobile IntraMuros avec son smartphone sur le Play Store (Android) ou l'Apple store (Apple).

Comment recevoir les actualités → En se rendant sur l'application, en sélectionnant la Commune de LOUZAC SAINT ANDRÉ et en acceptant de vous abonner aux notifications (ou en cliquant sur la cloche jaune à côté de la Commune).

Combien cela coûte → Rien à l'utilisateur puisque c'est la Commune qui est abonnée au prestataire.

AGENDA

ARMISTICE 1918

Mercredi 11 novembre

Cérémonies officielles aux monuments aux morts de Saint André (11 H 30) et de Louzac (12 H)

PAROISSE

Pas de messe en novembre

La bénédiction des tombes s'est déroulée le lundi 02 novembre à 15 H 30 au cimetière de Louzac et à 16 H 30 à celui de Saint André.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCE

DUCHARLET LACHAUD Elony Jacqueline
21 octobre

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le confinement oblige de nouveau à fermer au public la bibliothèque municipale en novembre.

SOLIDARITÉ

Le moto club « Cognac Val de Charente » **collecte pour les habitants des vallées des Alpes Maritimes dévastées par les crues.**

Un premier voyage a permis d'acheminer vêtements et couvertures. Les besoins sont maintenant en denrées non périssables (alimentaires) et en produits de 1^{ère} nécessité (hygiène). **Un appel aux dons est lancé.** L'association assure le transport jusqu'à Nice où les dons sont distribués par le Département.

Renseignements : ☎06.83.23.19.84 (Thierry DESME)

CIMETIÈRES

A l'occasion de la Toussaint, nombreux sont ceux qui sont venus se recueillir sur les sépultures familiales et également les fleurir.

Après le confinement beaucoup reviendront. Pour ceux qui ne peuvent emporter chez eux les plastiques, végétaux et autres déchets pour les composter ou les mettre en poubelle, des emplacements sont prévus dans chaque cimetière.

ORDURES MÉNAGÈRES

CALITOM informe que **si les jours de collecte** (sacs noirs et jaunes) **n'ont pas été modifiés, les horaires l'ont été.** En conséquence les poubelles doivent être absolument mises la veille au soir.

TRI SÉLECTIF

Prochaines collectes des sacs jaunes (**les mettre la veille au soir après 20 H**) :

- lundi 16 novembre
- lundi 30 novembre

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 19 octobre

- **Créances en non-valeur** → Admission en non-valeur de quatre dettes en cantine et garderie pour un montant total de 52.30 € n'ayant pu être recouvrées par la Trésorerie.
- **Décision modificative** → Transfert du budget fonctionnement à celui d'investissement d'une attribution de compensation de 95 € versée par Grand Cognac avec amortissement sur un an.
- **Trésorerie** → Renouvellement d'une ligne de trésorerie annuelle de 30 000 € auprès de la Caisse d'Épargne.
- **Formation** → Adoption du plan de formation pour les élus afin de répondre à une obligation légale.
- **Délégations au Maire** → Adoption de précisions quant aux délégations données au Maire par le conseil le 25 mai 2020.
- **Halle sportive** → Signature d'une convention avec l'école de football du club de Javrezac pour l'occupation gratuite de la halle sportive en cas d'intempéries.
- **Marché des producteurs de Pays** → Au vu du succès de la première édition en 2020, candidature auprès de la Chambre d'Agriculture pour organiser un nouveau marché en juillet 2021.

LISTES ÉLECTORALES

En 2021 se dérouleront les élections départementales et régionales (sans doute en mars). Pour pouvoir voter tout habitant de la Commune ou toute personne y payant des impôts locaux doit être inscrite sur les listes électorales communales.

Pour accomplir cette formalité il suffira de se présenter à la mairie dès la fin du confinement avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile (ou avis d'imposition pour les non-résidents).

SALLE DES FÊTES

Au vu des nouvelles règles mise en œuvre par le gouvernement pour lutter contre la propagation de la Covid 19, **la salle des fêtes ne peut plus être louée pour des événements privés pour l'instant.**

ÉCOLES

Dans le cadre de l'opération « **Nettoyons la nature** », les élèves de l'école primaire accompagnés de leurs enseignantes, d'agents communaux et de quelques parents ont mené une action de préservation de notre environnement.

Durant la matinée du 16 octobre, ils ont nettoyé les bois longeant la route de Saint André. **Divers dépôts sauvages ont pu être supprimés.** Les enfants ont ainsi été témoins de l'attitude de certains adultes qui n'hésitent pas à devenir des pollueurs !